



VOIE ELECTRONIQUE Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf.: 06/06/2024/BE/AUT/1.945.332/BWI/

UCB Pharma sa Madame Carine MINGNEAU Chemin du Foriest 1 1420 Braine-l'Alleud Email:carine.mingneau@ucb.com

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation N° de dossier : [MIC/1B/2024/1945332]

Votre contact : Pacini Frédéric - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02.775.76.01

E-mail: fpacini@environnement.brussels

Coordonnées du demandeur :

UCB - S.A.

Allée de la Recherche 60

1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation : Route de Lennik 437 - 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1735569

Demande de modification de permis ayant pour objet :

- Le remplacement de chaudières au gaz

L'ajout d'une nourrice au groupe de secours

- La mise en service de nouvelles installations frigorifiques

Madame.

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, les chaudières que vous que vous prévoyez d'installer sont d'une puissance inférieure à celles actuellement exploitées, passant de 600 à 450 kW, ce qui diminue les nuisances potentielles produites par ces installations. De plus, la localisation de ces chaudières reste identique.

En ce qui concerne l'ajout de groupes frigorifiques, ceux-ci sont de faibles puissance en comparaison aux installations déjà présentes sur le site. Dès lors, il est prévu que les nuisances liées à ces installations ne seront pas substantiellement aggravées.

Quant à l'ajout d'une nourrice de 350 litres au groupe de secours, étant donné que cette dernière fait partie intégrante du groupe et est conçue avec un bac de rétention, elle n'est pas classée séparément et ressort de la rubrique 104-B déjà reprise dans le permis de base.

De plus, la localisation de cette installation de cogénération reste identique. Vu la puissance de l'installation prévue inférieure à celle de la cogénération existante et vu les mesures prévues pour respecter les normes d'émissions, il est prévu que les nuisances liées à cette installation ne seront pas substantiellement aggravées

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Toutes les installations autorisées par cette présente décision :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40-A	Chaudières au gaz	1 x 450 kW (East Wing) 2 x 450 kW (West Wing)	3
132-A	Installations frigorifiques (West Wing)	1,3 kW; 4,4 kg R449A; 6,1 téqCO ₂ 4,82 kW; 6,5 kg de R410A; 13,6 téqCO ₂ 7,7 kW; 6,6 kg R410A; 13,8 téqCO ₂ 7,7 kW; 5,8 kg R410A; 12,1 téqCO ₂	3
132-B	Installations frigorifiques (West Wing)	1 x 2,69 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO ₂ 1 x 3,33 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO ₂	2

Toutes les installations dorénavant autorisées sur l'ensemble du site sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Batteries stationnaires dont le produit de la capacité, exprimée en Ah, et de la	32 unités UPS : 80.000 VAh (West Wing) 175824 Vah (East Wing)	3
40-A	Chaudières au gaz	1 x 450 kW (East Wing) 2 x 450 kW (West Wing)	3
68-B	Parc de stationnement	189 véhicules (West Wing, dont 100 à l'air libre et 89 couverts) 178 véhicules (East Wing, dont 126 à l'air libre et 52 couverts)	1B
88-3A	Dépôt de liquides inflammables	Citerne hors-sol double paroi pour groupe de secours 3300 l (West Wing)	3
104-B	Groupe de secours	264 kW (West Wing) 500 kW (East Wing)	2
121-B	Dépôt de substances ou préparations dangereuses	475,5 kg (West Wing)	2
132-A	Installations frigorifiques (West Wing)	1,3 kW; 4,4 kg R449A; 6,1 téqCO ₂ 3,65 kW; 4,5 kg R410A; 9,4 téqCO ₂ 4,82 kW; 6,5 kg de R410A; 13,6 téqCO ₂ 7,7 kW; 6,6 kg R410A; 13,8 téqCO ₂ 7,7 kW; 5,8 kg R410A; 12,1 téqCO ₂	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

	Installations frigorifiques (East Wing) Niveau -1 Niveau +3	44 kW; 22 kg R407C; 39 téqCO ₂ 44 kW; 17 kg R407C; 30,2 téqCO ₂ 2 x 44 kW, 10,2 kg R407C, 21,3 téq CO ₂	
132-B	Installations frigorifiques (West Wing) Installations frigorifiques (East Wing, +3)	1x 2,69 kW; 3,4 kg R32; 2,3 téqCO ₂ 1 x 3,33 kW; 3,4 kg R32; 2,3 téqCO ₂ 3 x 122,6 kW; 80 kg R134A; 114,4 téqCO ₂ 284,2 kW; 92 kg R513A; 58,1 téqCO ₂	2
148-A	Transformateurs statiques	2 x 500 kVA (West Wing) 2 x 500 kVA (East Wing)	3
153-A	Ventilateur	21.890 m³/h	2

Pour votre information en ce qui concerne les installations de refroidissement : le tableau ci-dessous indique la fréquence des contrôles d'étanchéité périodiques pour chaque circuit frigorifique.

Nom de circuis	No.	Something of the second	Puisance tu	in the state of th	ite Journal of	of Judian State of the State of	* JI & John Co	in the state of th	Suns **
Mitsubishi	R410A	6,50	5	NON	13,6	132 A	12 mois	HFC	2088,0
Bitzer	R449A	4,40	1	NON	6,1	132 A	12 mois	HFC	1397,0
Daikin	R32	3,40	3	NON	2,3	132 B	12 mois	HFC/groupe A2L	675,0
Daikin	R32	3,40	3	NON	2,3	132 B	12 mois	HFC/groupe A2L	675,0
Tecumseh	R134a	1,70	1	NON	2,4	non classée	Non obligatoire	HFC	1430,0
Mitsubishi	R410A	6,60	8	NON	13,8	132 A	12 mois	HFC	2088,0
Mitsubishi	R410A	5,80	8	NON	12,1	132 A	12 mois	HFC	2088,0
General	R410A	2,10	1	NON	4,4	non classée	Non obligatoire	HFC	2088,0
Emerson	R134a	1,70	3	NON	2,4	non classée	Non obligatoire	HFC	1430,0
Daikin	R410A	1,20	1	NON	2,5	non classée	Non obligatoire	HFC	2088,0
Mundoclima	R32	1,15	3	NON	0,8	non classée	Non obligatoire	HFC/groupe A2L	675,0

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 11/06/2024.

Plan n° 1 : East Wing niveau -1,
 Plan n° 2 : West Wing niveau -1,
 Plan n° 3 : parking extérieur.

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF Directrice générale adjointe

AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1735569 octroyé à UCB - Allée de la Recherche 60 à 1070 Anderlecht a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le/06/2024 pour des installations situées à :

Route de Lennik 437 - 1070 Anderlecht

Référence BE: 1.945.332

<u>Installations concernées:</u>

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
40A	Chaudières au gaz	1 x 450 kW (East Wing) 2 x 450 kW (West Wing)	3
132A	Installations frigorifiques (West Wing)	1,3 kW ; 4,4 kg R449A ; 6,1 téqCO ₂ 4,82 kW ; 6,5 kg de R410A ; 13,6 téqCO ₂ 7,7 kW ; 6,6 kg R410A ; 13,8 téqCO ₂ 7,7 kW ; 5,8 kg R410A ; 12,1 téqCO ₂	3
132B	Installations frigorifiques (West Wing)	1 x 2,69 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO ₂ 1 x 3,33 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO ₂	2

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du
Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
L'introduction du recours donne lieu au payement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de payement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.
Le présent avis est affiché du

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1735569 toegekend aan UCB - Researchdreef 60 te 1070 Anderlecht werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op/06/2024 voor de uitbating gelegen :

Lennikse Baan 437 - 1070 Anderlecht

N° BIM: 1.945.332

Betrokken inrichtingen:

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
40A	Verwarming op gas	1 x 450 kW (East Wing) 2 x 450 kW (West Wing)	3
132A	Koelinrichtingen (West Wing)	1,3 kW; 4,4 kg R449A; 6,1 téqCO ₂ 4,82 kW; 6,5 kg de R410A; 13,6 téqCO ₂ 7,7 kW; 6,6 kg R410A; 13,8 téqCO ₂ 7,7 kW; 5,8 kg R410A; 12,1 téqCO ₂	3
132B	Koelinrichtingen (West Wing)	1 x 2,69 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO₂ 1 x 3,33 kW ; 3,4 kg R32 ; 2,3 téqCO₂	2

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van(dag) tot
Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op
De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van eer dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.
Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot tot door <i>(naam + voornaam):</i> Handtekening: